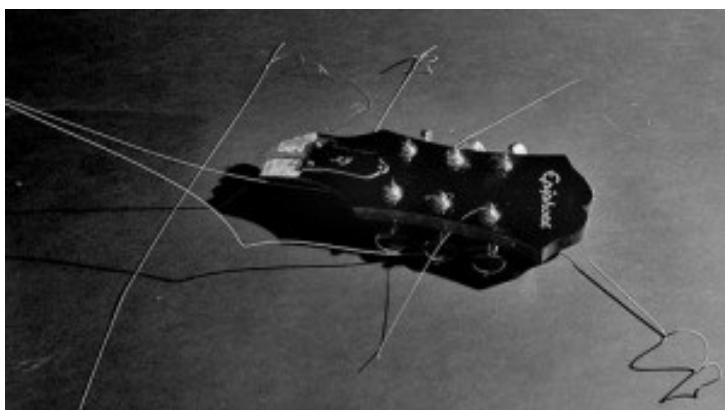


YOUTUBE SUSPEND (ABUSIVEMENT) UNE DE MES COMPOS POUR ATTEINTE AU DROIT D'AUTEUR !?

LE 12 AVRIL 2010 DAVID VAN LOCHEM

David van Lochem a écrit et déposé sur YouTube une chanson portant le même titre qu'un titre des Eagles, *Wasted time*. Résultat des courses : une plainte de County class music, détenteur des droits des Eagles.



David van Lochem a écrit et déposé sur YouTube une chanson portant le même titre qu'un titre des Eagles, *Wasted time*. Résultat des courses : une plainte de County class music, détenteur des droits des Eagles.

—
Ce jeudi, j'ai eu la désagréable surprise de recevoir un courriel (texte intégral [ici](#)) de YouTube me signalant qu'un de mes contenus vidéos portait atteinte au Digital Millennium Copyright Act et diffusait du contenu déposé sans autorisation des ayants-droits. Cette plainte a été déposée par Cass county music, détenteur des droits des Eagles (rien que ça).



Une petite recherche sur Google m'informe que Cass county music a lâché les chiens sur le Net à large échelle pour faire valoir ses droits sur le catalogue des (excellents) titres du groupe, qui sont repris par des centaines de guitaristes sous forme de reprises, arrangements, cours payants ou gratuits.

Tiens, aurais-je laissé trainer une vidéo de *Hotel California* en ligne ?

Non, en fait, il s'agit d'une de mes **compositions personnelles**... une ballade inspirée par une anecdote : une personne m'avait déclaré un jour que « **I don't listen to any or play an instrument, for me music is just wasted time** ». Cet épisode m'a troublé, puis inspiré une compo, que j'ai logiquement baptisée *Wasted time* (Temps perdu). Je précise qu'à part le titre, le contenu musical est bien différent de la chanson (vous pouvez vérifier, *Wasted time* des Eagles sur Google, pour ma part je ne mets pas de lien, pour ne pas « aggraver » mon cas en diffusant du contenu illégal). Pour ma part, il s'agit d'un morceau assez lent et rêveur sans grande prétention. **Mais il est hors de question pour moi de changer le titre.**

Wasted Time

Il faut préciser qu'un titre ne se dépose pas, surtout si il s'agit d'une expression courante (il

existe des chansons sous ce titre de Iron Maiden, de Lionel Richie, etc.). On pourrait se prévaloir de la volonté de parasitisme (accrocher le succès en jouant sur les mots-clés, un nom de groupe proche, exemple : « Motel California »), mais vu les différences de style, et de niveau et d'époque (!) ce n'est pas le cas. Ce qui est inquiétant, c'est que Cass county music **dénonce le contenu sans le vérifier**. Ensuite YouTube **s'incline et supprime le contenu sans le vérifier** (dix secondes d'écoute suffisent amplement pour se rendre compte). À moi maintenant de **contester cette décision prise par deux « géants »** (en remplissant des formulaires truffés de menaces de procès, de menaces de suspension de compte YouTube et de sous-entendus à propos de mon manque de respect des lois). À moi de subir un préjudice (léger, je le reconnais) en voyant la diffusion d'un de mes morceaux suspendue pour un temps indéterminé voire indéfiniment sous un prétexte fallacieux.

Je ne suis pas convaincu de la pertinence de la chasse au sorcières à grande échelle en termes de copyright. Dans ce cas précis, il y a atteinte abusive à MON droit d'auteur.

Après ma désillusion sur les services de production en ligne, de duplication de CD, je me dis que le web 3.0 « privatisé » et le modèle économique musical 2.1 ne nous promettent pas de beaux jours à nous, les petits artisans de la musique.

**Comme disait un ami : « Ça t'en fera une bonne d'histoire à raconter en concert ! »
Mouais... Selon que vous serez puissant ou misérable...**



Billet initialement publié sur le site de David van Lochem , repéré via Michèle Battisti

Photo CC Flickr Paul J. S.

MAJ : finalement, tout est bien qui finit bien pour notre compositeur



PHILIPPE CHARAU

le 12 avril 2010 - 15:57 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Vous venez de commettre plusieurs infractions :

En partant "à la recherche du temps perdu sur Google ©", vous venez de porter atteinte à l'intégralité des droits des héritiers de Marcel Proust... !

Ensuite, la conclusion de votre article me laisse sans voix – vous osez cité "Jean de la Fontaine" ! Celui-ci ne vous fera pas de misères, mais Attention à Michel Sardou, lui peut encore vous faire un procès (je lui en toucherais un mot !).

\$\$\$ c'est une plaisanterie \$\$\$

Quoique...! Votre histoire est typique de la connerie de la société actuelle à laquelle je n'adhère plus, mais malheureusement je crois qu'il n'y a pas grand chose à faire ! Mais vous avez parfaitement raison de vous battre pour vos droits et je vous soutiens ! L'univers du web est tellement étendu en 2010 que l'on peut trouver tout et être victime de tout.

"Ubi solitudinem faciunt pacem appellant" (N'en parlez pas à Tacite !)

[WORDPRESS HASHCASH] The poster sent us '0 which is not a hashcash value.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

1 ping

Le copyright expliqué aux enfants le 18 avril 2010 - 18:57

[...] la mêle série "méaventures juridiques" avec YouTube, lisez ce billet de David van [...]

[WORDPRESS HASHCASH] The comment's actual post text did not contain your blog url (http://owni.fr/2010/04/12/youtube-suspend-abusivement-une-de-mes-compos-pour-atteinte-au-droit-d%e2%80%99auteur) and so is spam.

